



Aides couplées : Cerise sur le gâteau

Dans notre numéro du mois de mai, nous fustigions la manière dont les services de la Région wallonne avaient communiqué les références relatives au nouveau régime d'aides couplées, tant les erreurs étaient nombreuses. Nous les avons invités à plus de concertation de manière à intégrer tous les éléments nécessaires à la mise en place d'un meilleur service pour nos éleveurs.

Manifestement, notre appel a été entendu et nous nous en félicitons. En effet, à la suite de plusieurs réunions entre nos services compétents respectifs, nous avons pu mettre au point très rapidement un outil informatique qui fournira les informations correctes tant aux détenteurs qu'aux services de l'OPW (Organisme Payeur Wallon), chargés du contrôle et du paiement des aides.

Cet outil sera très prochainement accessible

à tous les éleveurs connectés à CERISE. Nos membres auront ainsi la possibilité à tout moment, de connaître l'évolution de leur situation en matière d'aides couplées, en suivant le nombre de vaches éligibles, le nombre de veaux nés en cours de période et leur rétention d'une durée d'au moins 3 mois. Ils bénéficieront donc là, d'un nouvel outil d'aide à la gestion qui permet d'adapter éventuellement la taille de leur cheptel en fonction des aides référencées.

Cet outil sera mis à disposition des services régionaux qui pourront ainsi renseigner très rapidement tous les détenteurs qui les sollicitent pour connaître leur situation en matière de droit aux aides couplées.

Nous nous félicitons de cette collaboration qui semble s'amorcer avec les instances régionales.

Nous y voyons plusieurs avantages. En se basant sur les informations copiées de la base de données Sanitel via notre portail Cerise, nous sommes certains que les données utilisées par la Région seront identiques à celles détenues par le fermier.

La reconnaissance de notre savoir faire et la confiance dans les extractions de données que nous pouvons leur fournir devraient garantir aux auditeurs européens que le système d'aides proposé par la Région est fonctionnel et fiable (il faut en effet savoir que si le prochain contrôle européen venait à être défavorable, il en coûterait une sanction de plus ou moins 4 millions d'euros qui se répercuterait automatiquement sur le secteur et les détenteurs...). Un accès à des données fiables accélérera les contrôles et donc le paiement des aides. D'un autre côté, les éleveurs disposeront exactement des données utilisées

par les contrôleurs de la Région. Nous avons l'ambition de fournir ainsi à nos membres les éléments nécessaires à une bonne gestion de leurs pratiques notamment en matière de notification. De cette manière, nous pensons que les tâches qui nous sont confiées dans le cadre du SCA (Système de Conseil Agricole d'encadrement de la conditionalité) prendront une autre dimension et pourront être appréciées à leur juste valeur par les Autorités wallonnes, notamment en matière de financement.

Jean Detiffe
Président de l'Arsia

Foire de Libramont

Notre stand se trouve dans le hall 1

CONCOURS

**GAGNEZ UN
SMARTPHONE**
EN RÉPONDANT À NOTRE QUESTIONNAIRE

INFOS ET CONDITIONS SUR NOTRE STAND

NUMÉRO DE TROUPEAU INDISPENSABLE POUR PARTICIPER !

Du 24 au 27 juillet 2015



**1
GAGNANT
CHAQUE
JOUR !**

Photo non contractuelle

Dématérialisation des passeports bovins... vers l'identification du futur ?

L'avenir, est à l'heure de la dématérialisation des passeports, point de départ d'une évolution technologique inévitable.

Depuis 1997, c'est l'éleveur lui-même qui effectue les tâches administratives d'identification du cheptel, pose les 2 boucles et réalise toutes les transactions indispensables à la gestion de son troupeau. Tout ce travail est un préalable à la gestion sanitaire des animaux. Actuellement, les mouvements des animaux sont enregistrés via le passeport papier ou encodés sur Cerise, interface conviviale qui permet un accès facile à Sanitrace, via le web.

La dématérialisation, ça veut dire quoi ?

Concrètement, la **dématérialisation** signifie qu'un support matériel (papier) d'informations est remplacé par un fichier informatique, virtuel. Dans notre cas, il s'agit de remplacer le passeport papier du bovin, par un code-points aussi appelé QR code.



Le code point est une forme de code-barres. On peut donc le scanner très facilement, notamment à l'aide d'un smartphone, ou d'une tablette. Il peut contenir de nombreuses informations comme le n° des animaux, le sexe, la date de naissance, les références du vendeur et celles du négociant, et tout autre information sanitaire par exemple.

Comment ça marche ?

La lecture électronique repose sur la communication de données via un code-points (ou via une boucle d'identification électronique) et un appareil de lecture (fixe ou portable). Les informations sont soit stockées temporairement, avant transfert, soit transmises en temps réel à un ordinateur central qui gère les données du troupeau. Cela signifie que pour le suivi des mouvements, l'achat, la vente et le transport des animaux, les échanges papiers ne sont plus nécessaires puisqu'ils sont **remplacés par une lecture électronique**. Les informations peuvent être tout simplement scannées via un smartphone ou une tablette (le document informatisé visible à l'écran de l'ordinateur reste imprimable sur papier). Le fichier est alors envoyé électroniquement, à la place d'un envoi papier par courrier postal.



Astuce !

Lisez cet article, et donnez-vous une chance supplémentaire de gagner un smartphone au concours organisé par l'ARSIA lors de la foire de Libramont !

Le passeport électronique, où en sommes-nous, au niveau européen, en France et en Belgique ?

Sujet qui suscite intérêt et interrogation, la dématérialisation des passeports était la thématique de l'Assemblée générale de l'Arsia qui s'est tenue, ce mercredi 24 juin 2015, à Barvaux-en-Condroz. La salle était bien remplie !

Au niveau européen

M. Lars Skaringer, Manager de projet des systèmes informatiques, dans le domaine de la Santé animale à la Commission européenne, a exprimé le point de vue de l'Europe.

On le sait, actuellement, la législation en vigueur impose déjà la passeport papier et l'identification nationale dans une base de données. Pour 2019, c'est l'identification électronique qui est souhaitée par l'Europe. L'Union européenne a déjà modifié son règlement pour permettre à tous les pays qui le souhaitent de l'utiliser. 13 pays sont déjà impliqués dans un projet pilote « Bovex » (échange de données entre DB bovins) dont nos voisins français. A travers le système « Traces », basé sur les nouvelles technologies, plusieurs connexions existent entre les sources d'informations des bases de données nationales. Selon le représentant européen, l'investissement que les Etats membres doivent réaliser est très raisonnable.

Les services rendus à partir du web sont nombreux notamment, le chargement de passeport, la possibilité d'annulation, la récupération, l'accusé de réception et la vérification automatique du certificat vétérinaire entre deux opérateurs. Pour l'Europe, le système électronique est indispensable pour les gros exportateurs tels que l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas.

La Belgique ne peut donc pas prendre du retard par rapport à ses voisins. La sécurité et la qualité des informations sont sans conteste, des plus-values apportées par le système électronique. L'élimination du traitement manuel et l'information en temps réel sont également des points très positifs. M. Skaringer, affirme que le « *bénéfice est actuellement difficile à quantifier mais peut être considérable !* »

Jetons un œil chez nos voisins

En France, un prototype est actuellement testé sur le terrain, dans 6 régions. M. Piednoir, responsable du projet dématérialisation, a présenté le projet : « *L'objectif, explique-t-il, est de faire fonctionner la chaîne de transmission de passeports par voie informatique. La dématérialisation vise non seulement la diminution des coûts, mais également des charges administratives. La fiabilité des données transmises, l'accélération de l'échange d'informations sont des critères primordiaux.* »

Actuellement, dans sa phase de test, la France a envisagé plusieurs cas de figure, afin de préparer le terrain et établir l'architecture du système d'informations. Ce sont les détenteurs eux-mêmes qui désignent les animaux publiés et donnent les droits d'accès dans la base de données des animaux qu'ils publient. La France réfléchit pour optimiser la sécurisation du système, la manière de le déployer (comment passer du système papier au système virtuel ?) et de communiquer.

Tous les acteurs de la chaîne sont impliqués dans la plate-forme « SPIE » : des représentants syndicaux aux abattoirs, en passant par les coopératives et les commerçants privés.

L'électronique chez nous

En Belgique, l'AFSCA précise que la question a été abordée en 2008, au moment de la dernière révision de Sanitel, mais à cette époque le secteur n'était pas encore prêt...

« *Le client reste très attaché au système papier* », explique M. Herman Vanbeckevoort, représentant la Direction générale de la politique de contrôle, « *mais ce système reste cher car il nécessite beaucoup de réimpressions. De plus, il constitue une lourdeur administrative et une contrainte lors de chaque mouvement. En cas de maladie, voire d'épidémie la dématérialisation pourrait faire gagner un temps précieux !* ». L'AFSCA investit dans des applications qui peuvent tourner sur tablette ou smartphone. L'« e-ID pass »

est un projet créé en concertation avec l'ARSIA et la DGZ. M. Vanbeckevoort reste convaincu que une des clé du succès de la dématérialisation sera la convivialité du système. Le choix du passage au virtuel, sera laissé au détenteur.

Pour Jean-Paul Dubois, Directeur du Département Identification & Enregistrement à l'Arsia, derrière l'échange d'informations, il ne faut pas oublier que le traitement de toute la question des autorisations des mouvements se fait automatiquement. Selon lui, au-delà de la rapidité des informations échangées, la consultation en temps réel est indispensable, notamment pour l'adéquation au niveau sanitaire. En effet contrairement au passeport imprimé, si le statut de l'animal change, le système électronique de gestion du troupeau le sait rapidement... Avec le système virtuel d'échange d'informations, les échanges commerciaux sont plus fluides et encore plus sécurisés ; les erreurs de mises à jour sont limitées et le système d'archivage allégé. La sécurité et la confidentialité nécessaires à l'échange de données sont quant à elles, garanties. En outre, un grand avantage reste le fonctionnement de l'application partout, même en pleine campagne ou dans les zones les plus isolées, peu équipées en télécommunication, simplement sur base d'échanges d'images codées. La consultation instantanée des données reste en effet, assujettie aux possibilités de connexion au réseau.

Et le secteur dans tout ça ?

A l'Assemblée générale, au moment du débat animé par M.B. Georges, Attaché au Service public de Wallonie, les réactions du secteur ne se sont pas faites attendre : Madame Anne Demarche Eleveuse et Présidente du Marché Couvert, M. Massart, propriétaire d'animaux bouclés électroniquement, et M. Cassart, Représentant des marchands, ont exprimé leur point de vue. Dès les présentations, M. Cassart n'a pu retenir son envie de s'exprimer. Selon lui, la dématérialisation du passeport va de pair avec l'identification électronique de l'animal. Sans l'application de cette méthode, un support papier, reste indispensable pour arriver au marché (car en Belgique on n'est pas dans un circuit fermé, comme

nos pays voisins). M. Cassart rappelle que le système de consultation sms mis en place par l'ARSIA début 2015, pour connaître le statut sanitaire des animaux, est très bien. Par contre, il doute de l'utilité de toucher au passeport : « *rappelons-nous qu'il n'existe pas de problème* » dit-il. Il peut voir l'intérêt au niveau de la simplification administrative et est preneur s'il y a une diminution des coûts. Mais ses inquiétudes persistent quant aux limites des smartphones : *et s'il casse au moment où je charge mes animaux ?* De plus, il souhaite avant tout, un système qui garantit une bonne synchronisation, au niveau des bases de données.

Les avis de Mme Demarche et Mr Massart sont plus mitigés. Ils sont satisfaits du fonctionnement que le système peut apporter dans la ferme. Au delà des avantages liés à l'identification, Mr Massart souligne les avantages du système électronique pour simplifier au quotidien, certaines tâches assistées par des robots : comme l'alimentation ou la traite. Prochainement, il voit bien l'assistance au niveau de la pesée. Enfin des paramètres comme le poids, le sexe, l'âge peuvent servir de critères de tri.

Le mot de la fin

Par la présence de leurs représentants, les Ministres M. Collin et M. Borsus ont souhaité marquer leur soutien. Le Ministre régional a souligné la nécessité d'un tel outil, en raison de l'augmentation de la taille du troupeau (gestion sanitaire) et pour la mise en place du régime des aides couplées.

Le Ministre fédéral a également insisté sur la nécessité d'un tel système pour la gestion sanitaire et économique des troupeaux. Selon lui, la dématérialisation est nécessaire pour la traçabilité et le suivi sanitaire, tous deux garants d'une transparence totale, indispensable à l'exportation. Or celle-ci est, avec la restauration de la confiance du consommateur, une des clés, de l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Le système mis en place devra être convivial, accepté du plus grand nombre, amener une plus value et être d'une efficacité optimale.

La mutation du gène SNAPC4

Une nouvelle tare dépistée chez le Blanc Bleu Belge

Depuis plusieurs années maintenant, l'ARSIA vous propose, en collaboration avec l'Unité de Génétique Animale (UGA) de l'Université de Liège, de tester vos animaux pour une série de tares génétiques reconnues chez la race blanc-bleu-belge. Les tares actuellement dépistées sont : la dystonie musculaire congénitale de type I (DMCI), la dystonie musculaire congénitale de type II (DMCII), le syndrome de la queue tordue (SQT), le nanisme proportionné, l'hamartome, les gestations prolongées et l'arthrogrypose. A ces tests s'ajoute depuis peu, la recherche du gène muté SNAPC4.

Un fœtus ayant reçu deux copies non fonctionnelles (mutées) du gène SNAPC4 n'est

pas viable et mourra donc pendant la gestation (entre six semaines et quatre mois). La mort du fœtus se traduit par un avortement, ou si elle a lieu dans les premières semaines de développement, par un retour en chaleur précoce. L'impact de cette tare génétique peut donc être insidieux.

On estime à 11% la fréquence de porteurs dans la population de bovins blanc bleu belge. Les centres d'insémination ont pris connaissance de cette tare et excluent d'ores et déjà les taureaux porteurs du gène défectueux. Comme pour les autres tares, l'importance du problème pour un élevage donné dépendra non seulement de l'utilisation d'un taureau porteur

mais également de la présence de ce gène dans le cheptel femelle de la ferme. Ainsi, si la fréquence est de 10% chez les vaches, la probabilité d'avoir un embryon homozygote est de 2,5 pour 100 vêlages.

Le dépistage de ces tares génétiques est donc un atout pour l'amélioration de la fertilité de votre troupeau. Contactez l'ARSIA pour de plus amples informations sur ces analyses et leur prix.

Fabien GREGOIRE, DMV, Biologie Moléculaire
fabien.gregoire@arsia.be
 Tél : 083 23 05 15



Projet GPS : le piétin vu par les éleveurs...

Le piétin est une maladie du pied du mouton connue de longue date. Largement répandue dans les élevages, elle reste la principale cause de boiterie chez les ovins.

Bien que les agents responsables, les facteurs de risque et les moyens de lutte disponibles soient bien connus des éleveurs, cette pathologie reste très présente.

Cette maladie est certainement bien connue en théorie... mais qu'en est-il en pratique ?

Un projet « GPS piétin » a débuté il y a peu, afin de mettre en évidence les pratiques mises en place sur le terrain en matière de piétin, dans les élevages de moutons.

Nous avons donc besoin de vous ! Aidez-nous

à mieux cerner ce qui se fait sur le terrain en REMPLISSANT le questionnaire que vous trouverez sur le site de l'ARSIA : http://www.arsia.be/?page_id=6713

Le prochain projet GPS traitera de la paratuberculose caprine. Nous sommes bien évidemment à l'écoute de vos besoins/envies pour les projets qui suivront. Aidez-nous à vous aider !

Contact

- gps@arsia.be
- 083/23.05.15



Les projets GPS (Gestion Prévention Santé) sont financés par le Fonds de Santé animale. Depuis cette année, un budget est octroyé au secteur OCC (ovins, caprins, cervidés). Leur objectif principal est de mettre en place des projets d'une durée déterminée sur des questions de santé animale afin d'en faire profiter les éleveurs.

Concrètement, les projets permettent de :

1. Faire le point sur la situation de certaines maladies : est-ce un problème fréquent, quelles en sont les causes majeures, quels sont les facteurs de risque ... ?
2. Développer des outils spécifiques (outils diagnostiques, ...) ;
3. Eprouver la faisabilité sur le terrain de nouvelles stratégies de lutte ;
4. Vulgariser les résultats de ces projets sous forme de brochures, posters, flyers, conférences.



BVD, les premiers chiffres...

Voilà déjà 6 mois que le plan de lutte contre la BVD est entré en vigueur.

Où en sommes-nous ? Nous vous présentons les chiffres arrêtés au 30 juin 2015.

Depuis le démarrage du plan de lutte, pas moins de 266 595 échantillons ont été testés à l'ARSIA, via le test à biopsie d'oreille.

Le pic est survenu au mois de mars, avec exactement 59 989 échantillons à traiter.

En tout, l'ARSIA a comptabilisé 8 695 troupeaux ayant soumis au moins un échantillon, avec un nombre moyen d'échantillons par troupeau de 27. La bonne nouvelle, c'est que le pourcentage de tests positifs est seulement

de 0,48 %. Pour le moment, il est donc inférieur à ce qu'on attendait. Mais restons prudents, ce chiffre n'est pas encore définitif (puisque toutes les mères qui ont eu un veau n'ont pas nécessairement été en contact avec les éven-

tuels IPI du troupeau).

La plupart des animaux testés positifs sont confirmés au moment où ils sont retestés par un prélèvement du vétérinaire : on parle de 93 %.



3 conseils vite lus, mais efficaces pour un bon échantillon !

- 1 S'assurer d'avoir une bonne contention du veau.



- 2 TOUJOURS poser la boucle à biopsie en premier car le veau se débat toujours moins à la première boucle, qu'à la deuxième !



- 3 Bien sceller avec la pince, le petit tube de transport transparent (qui se trouve sur le portoir à boucles) sur le trocart, avant de le glisser dans l'enveloppe. Vous éviterez ainsi de le perdre pendant le transport ou encore que l'échantillon ne soit pas utilisable pour l'analyse (car ce tube permet une conservation optimale du prélèvement !).



Encouragement à la réforme des IPI

A la demande de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) et de l'ARSIA, le Fonds de santé a récemment accepté de dégager un budget en vue d'encourager financièrement les détenteurs confrontés à un problème de BVD-V à assainir leur troupeau via le dépistage et la réforme rapide des IPI.

Ce soutien se fera via l'octroi d'une ristourne de **4,71 € (HTVA)** par bovin analysé, dans le cadre du dépistage de tous les animaux du troupeau qui n'ont pas encore été analysés directement ou via la descendance.

En échange, le détenteur doit s'engager à réformer dans les 3 mois, tous les IPI présents ainsi que ceux qui seraient

détectés dans le troupeau, lors du bilan.

ATTENTION ! Etant donné que le budget disponible n'est pas extensible, cette action est réservée aux 100 premiers troupeaux inscrits !

Rendez-vous sur notre stand à Libramont pour plus de renseignements.

